



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 42844

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés que rencontrent de nombreux étudiants lors de leur première rentrée dans l'enseignement supérieur. Ils sont en effet contraints à courir de guichets en guichets, traverser la ville en tout sens, du CROUS au secrétariat de l'université, de l'agence France Télécom à celle d'EDF, et effectuent des démarches souvent complexes pour solliciter une bourse ou une allocation logement. Il lui demande s'il envisage de mettre en place un guichet unique qui permettrait aux étudiants d'accomplir toutes leurs démarches administratives en un lieu unique et si le CROUS ne serait pas la structure la plus appropriée pour être l'interlocuteur unique des étudiants.

Texte de la réponse

Le guichet unique, conçu pour faciliter les démarches des étudiants, plus particulièrement lors de la période d'inscription, est un des axes retenus par le ministère de l'éducation nationale dans le cadre de la mise en oeuvre du plan social étudiant. Des dispositions sont prises pour mettre en place : guichets d'information, services d'accueil, correspondants de la préfecture, délégués universitaires aux relations internationales. Ces démarches pourront comporter notamment la recherche de logements, le dépôt de la demande de bourse et/ou diverses demandes d'aides à caractère social (ALS, APL...) ainsi que l'accès à des services divers (EDF, Telecom). Il peut s'agir aussi de recherches d'informations sur l'ensemble des prestations offertes par les services universitaires (sport, culture, vie associative). En ce qui concerne les étudiants étrangers, ces démarches pourront comprendre des demandes d'informations d'ordre administratif. Le guichet unique, qui peut être mis en place dans les universités, les CROUS, les pôles européens ou les maisons de l'étudiant, apparaît comme un instrument important permettant l'insertion des étudiants dans l'université et dans la ville. D'une façon générale, le but recherché est d'opérer une approche collective et locale de l'ensemble des problèmes rencontrés par les étudiants, afin d'apporter les améliorations indispensables. Le ministère de l'éducation nationale s'attache à la présence de ce type de propositions lors de l'élaboration des contrats d'université actuellement en cours de négociation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42844

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1390

Réponse publiée le : 10 juillet 2000, page 4159